

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-cinq
Le trois décembre à 18 heures 30 minutes
Le Conseil Municipal de la commune de **Magnac-Laval**
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,
à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur GUIBERT Xavier, Maire**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Délibération n° 70/2025

OBJET :
TARIFS
COMMUNAUX 2026

PRESENTS : Xavier GUIBERT, Christophe JULIEN, Martine BAMBAGINI, Guillaume GENTY, Isabelle BAQUET, André MAURY, Christine DAUGE, Alexandra FREULON, Henri FRANCOIS, Christine DEBROCHE, Francis MARTIN, Marjorie BARBOZA, Bruno SANTORO, Vincent LALLEMENT
ABSENTS EXCUSES : Amélie BARDEAU (pouvoir à Guillaume GENTY), Vincent FRANCOIS (pouvoir à Henri FRANCOIS)
ABSENTS : Isabelle PRELADE-ADNET, Philippe ADNET

Isabelle BAQUET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2026 et précise que dans le cadre de prêts de salle pour les résidences d'artistes, la commune met à disposition les locaux à titre gratuit (espace du rocher et/ou salle de spectacle), après avis du maire, à condition que la première représentation soit présentée à MAGNAC LAVAL.

SALLE POLYVALENTE Espace du Rocher

Avenue François Mitterrand

Tarifs comprenant les frais de chauffage ou de climatisation.

Particuliers et associations extérieures

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	330 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	380 €
Caution	400 €

tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	500 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	550 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	650 €
Caution	400 €

Journée supplémentaire

(vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi) 100 €

½ journée supplémentaire

(vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi) 50 €

Associations de la commune :

Chaque association de la commune bénéficiera de deux locations gratuites par an.

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	180 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	230 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	280 €
Caution	400 €

Tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	300 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	350 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	400 €

Caution	400 €
journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	100 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	50 €

Particuliers de la commune :

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	230 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	330 €
Caution	400 €

tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	350 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	400 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	450 €
Caution	400 €

journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	100 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	50 €

Cérémonie d'obsèques civiles

Tarif par cérémonie :	90 €
-----------------------	------

<u>Réunion par des organismes extérieurs</u> (par utilisation)	100 €
--	-------

En règle générale :

L'Espace du rocher ne sera pas loué à des fins commerciales

Le montant des locations et la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile seront exigés à la remise des clés.

Les utilisateurs s'engagent à déposer leurs verres, plastiques, cartons, papiers dans les écopoints et ordures ménagères résiduelles dans les PAV qui seront mis à leur disposition sur le site à chaque location de la salle, une caution de 50 € sera demandée et restituée si la consigne Ecopoint a bien été respectée.

SALLE DE SPECTACLE Place de la République

La location de la salle de spectacle sera gratuite pour les associations de la commune

Désignation	Proposition 2026
Salle de Spectacle *	75 €
Salle de Spectacle * tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril)	150 €

* La salle de spectacles ne sera pas louée aux particuliers

Caution dans tous les cas 100 € (caution inférieure au tarif de location)

Les cautions ne seront restituées qu'après, le cas échéant, règlement des dégradations.

LES SALLES DE REUNION

■ **Salle Maurice Lajoux*** : prix par jour

* ne peut pas être utilisée pour des vins d'honneur ou repas

- Associations et particuliers de Magnac-Laval :

GRATUIT

GRATUIT

Gratuites pour les Associations locales et les particuliers

Les associations devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile

Tables pliantes et bancs

Pas de location aux particuliers extérieurs à la commune

- > 1 table + 2 bancs : associations de la commune : gratuit
particuliers de Magnac-Laval : 5 €
- > Table seule ou banc seul : associations de la commune : gratuit
Particuliers de Magnac-Laval : 2 €

Caution : 30 € pour 1 table
10 € pour 2 bancs

La caution sera retenue en cas de non restitution, de casse et/ou de dégradation

Autre matériel :

Il fixe les tarifs suivants

Location matériel chauffeur non compris

Les consommables sont à la charge de l'emprunteur

Désignation	Tarif 2026
Tracto-pelle	80,00 euros de l'heure
Epareuse	80,00 euros de l'heure
Camion benne	50,00 euros de l'heure
Tracteur + remorque	50,00 euros de l'heure

Le matériel ne sera pas loué aux particuliers et les tarifs ci-dessus ne sont applicables que dans le cadre de prêts entre communes, ou de travaux effectués en régie par le personnel communal

Main-d'œuvre :

Désignation	Tarif environné 2026
Chauffeur	35,00 € de l'heure (charges comprises)
Autre main d'oeuvre	160,00 € par jour (charges comprises)

Le matériel ne se loue pas sans chauffeur

La souscription d'une responsabilité civile est également obligatoire

DROITS DE PLACEMENT :

Le minimum à facturer est de 15 €

Pour le marché :

Tarif unique au passage 2 € le passage
Facturation au semestre

Pour la foire :

Tarif unique au passage 3 € le passage
Facturation à l'année

Pour les cirques et théâtres :

Forfait journalier 50 €
Caution (payable à l'installation) 200 €

Fêtes foraines

gratuit
(étalages, stands loteries, manège de 30 à 100 m², manèges de plus de 100 m²) :

Stationnement en dehors des jours de foire et de marché, pour les camions-vente (autre qu'alimentaire)

Forfait 70 €

Stationnement uniquement sur le champ de foire

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

45 euros le m² pour une concession de quinze ans

65 euros le m² pour une concession trentenaire
Columbarium : Case pour 15 ans : 360 €
Case pour 30 ans : 550 €

TAXES FUNERAIRES

Les tarifs pour occupation du caveau communal seront les suivants :

1,00 euro par jour les 30 premiers jours
2,00 euros par jour 2^{ème} mois
5,00 euros par jour à partir du 3^{ème} mois

3 – Redevance occupation privative du domaine public : terrasses des cafés et restaurants

Le 16 juin 2022, le conseil municipal avait voté la gratuité pour la mise à disposition de terrasses pour les cafés et restaurants.

Cette mise à disposition ne peut pas être gratuite, il faut donc prévoir un tarif soit au m², soit un forfait.)

Participation symbolique de 3 € par m² par an (avec un minimum de 15€ par an)

La terrasse du restaurant Le Magnachon, de par la situation de l'espace attribué pour sa terrasse, sur la voie publique, il doit à chaque enterrement retirer tout son mobilier pour laisser le passage au convoi funéraire est fixée à 1 € le m².

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

Affiché le

Fait à Magnac-Laval, le 04 décembre 2025

Le Maire,

Xavier GUIBERT.



